



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-010-2025-04

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2025-03-31-00009 - Arrêté n°DOS - 2025 / 609?? fixant la liste des établissements de santé de la région Ile-de-France pouvant réaliser les actes associés à la pose d'implants de suspension destinés au traitement du prolapsus des organes pelviens chez la femme par voie chirurgicale haute (4 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-03-31-00009

Arrêté n°DOS - 2025 / 609

fixant la liste des établissements de santé de la
région Ile-de-France pouvant réaliser les actes
associés à la pose d'implants de suspension
destinés au traitement du prolapsus des organes
pelviens chez la femme par voie chirurgicale
haute

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS – 2025 / 609

**fixant la liste des établissements de santé de la région Ile-de-France
pouvant réaliser les actes associés à la pose d’implants de suspension
destinés au traitement du prolapsus des organes pelviens chez la femme
par voie chirurgicale haute**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L’AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1151-1, L. 1431-2, R. 6122-25 et R. 5212-36 à R. 5212-42 ;
- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L165-11, L. 162-17-1-2, R. 161-70 et R. 161-71 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l’Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** le règlement (UE) 2017/745 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2017 relatif aux dispositifs médicaux, modifiant la directive 2001/83/CE, le règlement (CE) n°178/2002 et le règlement (CE) n° 1223/2009 et abrogeant les directives du Conseil 90/385/CEE et 93/42/CEE ;
- VU** l’arrêté en date du 26 février 2020 relatif à l'inscription d'une catégorie homogène de produits de santé au titre II de la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation prévue à l'article L. 165-11 du code de la sécurité sociale ;
- VU** l’arrêté du 8 septembre 2021 relatif au management de la qualité du circuit des dispositifs médicaux implantables dans les établissements de santé et les installations de chirurgie esthétique ;
- VU** l’arrêté du 22 septembre 2021 encadrant la pratique des actes associés à la pose d’implants de suspension destinés au traitement du prolapsus des organes pelviens chez la femme par voie chirurgicale haute en application des dispositions de l’article L. 1151-1 du code de santé publique ;
- VU** l’arrêté du 22 décembre 2021 subordonnant la prise en charge des produits de santé autres que les médicaments inscrits sur la liste prévue à l'article L. 165-11 du code de la sécurité sociale par l'assurance maladie au recueil et à la transmission de certaines informations relatives à leur usage, en application de l'article L. 162-17-1-2 du code de la sécurité sociale ;
- VU** l’arrêté du 24 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 22 septembre 2021 encadrant la pratique des actes associés à la pose d’implants de suspension destinés au traitement du prolapsus des organes pelviens chez la femme par voie chirurgicale haute en application des dispositions de l'article L. 1151-1 du code de santé publique ;

CONSIDÉRANT que les établissements de santé ne peuvent poser que les implants de suspension destinés au traitement du prolapsus des organes pelviens chez la femme par voie chirurgicale haute inscrits sur la liste positive des dispositifs médicaux implantables concernés par le dispositif « intra-GHS », régulièrement actualisée ;

- CONSIDÉRANT** que les conditions de réalisation de ces actes et d'organisation de la prise en charge des patientes, définies aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 22 septembre 2021 susvisé, sont applicables jusqu'au 30 avril 2025 et actuellement en cours de révision ;
- CONSIDÉRANT** que tous les établissements réalisant ces actes sont titulaires de l'autorisation d'activité de chirurgie en hospitalisation à temps complet ;
- CONSIDÉRANT** que les données d'activité d'hospitalisation, issues du Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information, permettent d'identifier les établissements de la région Ile-de-France ayant réalisé ces actes en 2023 ;
- CONSIDÉRANT** que les réponses déclaratives des établissements de la région Ile-de-France, interrogés dans le cadre de l'enquête nationale pilotée par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) et réalisée par l'ensemble des ARS, visant à évaluer leurs pratiques au regard des conditions réglementaires en vigueur depuis 2021 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La liste des établissements de santé de la région Ile-de-France répondant aux critères de réalisation des actes associés à la pose d'implants de suspension destinés au traitement du prolapsus des organes pelviens chez la femme par voie chirurgicale haute est fixée conformément au tableau figurant en annexe de la présente décision.
- ARTICLE 2^e :** Les médecins des établissements de santé qui réalisent ces actes de pose doivent se conformer aux dispositions de l'arrêté du 22 septembre 2021 modifié encadrant leurs pratiques.
- ARTICLE 3^e :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :
- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
 - d'un recours hiérarchique auprès du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles,
 - d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir devant le Tribunal administratif territorialement compétent, qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par internet www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Denis,

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

ANNEXE A L'ARRÊTÉ N°DOS – 2025 / 609

Liste des établissements de santé de la région Ile-de-France répondant aux critères de réalisation des actes associés à la pose d'implants de suspension destinés au traitement du prolapsus des organes pelviens chez la femme par voie chirurgicale haute

Département	Raison sociale ET
75 - Paris	GH PARIS SITE SAINT JOSEPH
	GHU APHP NUP SITE LARIBOISIERE
	GHU APHP NUP SITE SAINT LOUIS
	GHU APHP SUN SITE TROUSSEAU
	GHU APHP SUN SITE PITIE SALPETRIERE
	GHU APHP CUP SITE COCHIN PORT ROYAL
	GHU APHP NUP SITE BICHAT C BERNARD
	GHU APHP SUN SITE TENON
	INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS
	HOPITAL CROIX SAINT SIMON
	HOPITAL DES DIACONESSES CROIX ST-SIMON
	HOPITAL PRIVE GEOFFROY SAINT HILAIRE
	CLINIQUE SAINT JEAN DE DIEU
	CLINIQUE DE L'ALMA
	CLINIQUE TURIN
	HOPITAL PRIVE DES PEUPLIERS
	CLINIQUE BIZET
	CLINIQUE DE LA MUETTE
	CLINIQUE INTERNATIONALE PARC MONCEAU
	CLINIQUE CHIRURG ALLERAY LABROUSTE
CLINIQUE MONT-LOUIS	
GHU APHP CUP SITE G POMPIDOU HEGP	
77 - Seine et Marne	CH SUD SEINE ET MARNE FONTAINEBLEAU
	CH DE COULOMMIERS
	CH DE MEAUX SITE SAINT FARON
	GHEF MARNE LA VALLEE SITE JOSSIGNY
	CLINIQUE SAINT JEAN L'ERMITAGE
78 - Yvelines	CH FRANCOIS QUESNAY MANTES
	CH DE VERSAILLES SITE ANDRE MIGNOT
	CHI POISSY ST GERMAIN SITE DE POISSY
	CLINIQUE SAINT GERMAIN
	HOPITAL PRIVE FRANCISCAINES
	HOPITAL PRIVE DE PARLY II
	HOPITAL PRIVE DE L'OUEST PARISIEN
	CLINIQUE DE LA REGION MANTAISE
	CH PRIVE DU MONTGARDE
91 - Essonne	CH D'ARPAJON
	HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER
	CH SUD FRANCILIEN SITE JEAN JAURES
	CLINIQUE DU MOUSSEAU (CMCO D'EVRY)
	HOPITAL PRIVE DU VAL D'YERRES
	HOPITAL PRIVE CLAUDE GALIEN
CLINIQUE DE L'ESSONNE	

92 - Hauts-de-Seine	CH RIVES DE SEINE SITE NEUILLY S/SEINE
	CH DES QUATRE VILLES SITE ST CLOUD
	HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE - FCJ
	HOPITAL FOCH
	HOPITAL AMERICAIN 2
	CMC AMBROISE PARE HARTMANN SITE 48 TER
	GHU APHP UPS SITE ANTOINE BECLERE
	GHU APHP NUP SITE LOUIS MOURIER
	HOPITAL PRIVE D'ANTONY
	CLINIQUE MARCEL SEMBAT CCBB
	CLINIQUE DE MEUDON LA FORET
	CLINIQUE CHIRURGICALE DU VAL D'OR
	93 - Seine-Saint-Denis
CHI ANDRE GREGOIRE	
CH GENERAL DELAFONTAINE	
CHI ROBERT BALLANGER	
GHU APHP HU PSSD SITE JEAN VERDIER	
HOPITAL EUROPEEN DE PARIS-LA ROSERAIE	
HOPITAL PRIVE DE L'EST PARISIEN	
HOPITAL PRIVE DE LA SEINE SAINT DENIS	
CLINIQUE DE L ESTREE	
HOPITAL PRIVE DU VERT GALANT	
94 - Val-de-Marne	CHI DE CRETEIL
	CHIV LUCIE ET RAYMOND AUBRAC
	HOPITAL SAINT CAMILLE
	HOPITAL PRIVE DE MARNE LA VALLEE
	GHU APHP HM SITE HENRI MONDOR
	GHU APHP UPS SITE KREMLIN BICETRE APHP
	CLINIQUE GASTON METIVET
	CLINIQUE VILLENEUVE SAINT GEORGES
	HOPITAL PRIVE DE VITRY SITE PASTEUR
95 - Val-d'Oise	CH VICTOR DUPOUY
	GHEM SIMONE VEIL SITE EAUBONNE
	CH GENERAL DE GONESSE
	HOPITAL NOVO SITE PONTOISE
	CLINIQUE CONTI
	CHP SAINTE MARIE OSNY
	HOPITAL PRIVE NORD PARISIEN
	CLINIQUE CLAUDE BERNARD